

le Czar de cette obligation, S. M. Cz. promet & prend sur soi de disposer le Duc de Meckelbourg à céder volontairement & à perpetuité au Roi & à la Couronne de Suede, le Duché de Meckelbourg & ses dépendances, moyennant un Equivalent convenable que le Czar promet de procurer au Duc, & comme il ne pourroit se trouver que du côté de la Pologne, le Roi de Suede s'engageroit d'en effectuer l'exécution.

Et en ce cas, les Pactes de Famille héréditaires qu'il y a entre les Maisons de Prusse & de Meckelbourg, auroient lieu à l'égard de l'Equivalent, qui seroit donné au Duc de ce nom.

V. Au surplus, les deux parties contractantes inviteront les autres Puissances à entrer dans ce Traité d'Alliance, & elles entretiendront entre elles une bonne Amitié, confiance & voisinage.

*Conditions concertées entre le Baron de Gortz, & Mr. Osterman, second Plenipotentiaire du Czar, pour parvenir à la Paix.*

I. Il y aura une Paix éternelle & Alliance entre les deux Couronnes. II. Amitié generale. III. Pour établir une plus étroite Amitié & confiance, les deux Puissances contractantes sont convenues de faire l'échange de certaines Terres & Païs, & de regler une nouvelle Frontiere entre leurs Etats. IV. Le Czar promet de rendre à la Suede le Grand Duché de Finlande, & tout ce qui en dépend. V. La Province de Carelie, excepté ce qui en sera démembré. VI. Les Puissances